

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 6 mai 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absentes excusées :

LEMAITRE Stéphanie – FOSSEY Flavie –

YBERT Valéry a donné procuration de vote à LECOEUR Maurice.

Absente : LACAILLE Estelle

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Déclassement des parcelles AK311 et AK328 du lotissement communal Les Salicornes du domaine public communal vers le domaine privé communal

- Délibération n° DEL2025-05-05

M. Le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la demande du géomètre GEOMAT, afin de pouvoir commercialiser des parties de parcelles supplémentaires du lotissement communal Les Salicornes, il convient de désaffecter et de déclasser les parcelles cadastrées AK311 et AK328 du domaine public communal vers le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

- Article 1er : de désaffecter du domaine public communal les parcelles cadastrées Section AK, Numéros 311 et 328, du lotissement communal Les Salicornes ;
- Article 2 : de déclasser les parcelles précitées à l'article 1^{er} ci-dessus du domaine public communal vers le domaine privé communal ;
- Article 3 : d'autoriser M. Le Maire à signer les actes de vente à venir, en l'étude de maître Romaric Leforestier (La Haye), pour la commercialisation aux propriétaires des lots n° 4 à 17 du lotissement touristique Les Salicornes, intéressés par l'acquisition de parties de terrains supplémentaires dans le prolongement de leurs parcelles, et ayant donné leur accord écrit sur la proposition commerciale de la commune.

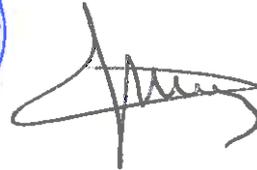
Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 15 mai 2025,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.